

## ABONNEMENT

## Saumur

Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## En s'abonne

## A SAUMUR

Au bureau du Journal,  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 SEPTEMBRE

## Question d'opportunité

Le vœu émis par le Conseil général de Saône-et-Loire en vue d'obliger les fonctionnaires à envoyer leurs enfants exclusivement aux écoles laïques n'a pas seulement soulevé des protestations. Il a provoqué entre des hommes politiques importants du parti républicain une polémique intéressante et des déclarations qui méritent d'être relevées.

De cette polémique, les deux tenants principaux sont MM. Ranc et Spuller. Celui-ci a, au Conseil général de la Côte-d'Or, combattu l'adoption d'un vœu analogue à celui qu'avait voté le Conseil général de Saône-et-Loire. Il a, dans la *Republique française*, reproduit quelques-uns des arguments qu'il avait développés. M. Spuller a fait notamment observer que bon nombre de républicains qui ne sont point fonctionnaires usent pour eux de cette liberté qu'ils prétendent interdire aux autres; que l'interdiction décidée, il faudrait encore, ce qui ne paraissait pas possible, découvrir un moyen de sanction. Une option imposée par la loi deviendrait bien vite une insupportable tyrannie. Enfin la liberté d'enseignement a le droit d'être respectée.

M. Ranc, de son côté, s'est défendu de réclamer des mesures coercitives. Il se borne à demander que « les établissements religieux ne soient pas la pépinière où l'on choisisse soigneusement les fonctionnaires ». C'est un peu ce nous semble enfoncer une porte ouverte, car nul n'a assurément vu ou entendu dire que le gouvernement républicain fût jamais inspiré de semblables préoccupations. Les exemples contraires abondent. Auparavant M. Ranc avait été plus net et n'avait pas dissimulé son vif désir de voir abroger la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement.

Que si l'on est curieux de savoir pourquoi M. Ranc bat à demi en retraite et pourquoi M. Spuller se dit animé d'un si grand zèle pour la liberté de l'enseignement, les « dessous » de cette attitude ne sont pas bien difficiles à connaître. On les trouvera dans le discours même que M. Spuller a prononcé au Conseil général de la Côte-d'Or et dont le *Temps* n'a peut-être pas été très-adroit en reproduisant le texte. M. Spuller s'est notamment exprimé en ces termes :

« Quant au monopole de l'instruction, personne n'a demandé l'abrogation de la loi de 1850; j'y ai souvent songé avec de vieux républicains, mais nous nous sommes heurtés à des obstacles invincibles.

« Ce que vous demandez, c'est chose impossible; vous avez tort d'agiter ces questions, qui mettent le gouvernement dans l'embarras.

« Mes chers collègues, au nom des intérêts de la République, rejetez la proposition de M. Guéneau, parce qu'elle n'est pas bonne, parce qu'elle n'est pas pratiquée, parce que ce serait une cause d'inquiétude et de trouble; cette proposition ferait de la République un gouvernement de persécution et d'oppression. »

On le voit, nous nous trouvons en face d'une question non de principes, mais d'opportunité.

Que beaucoup de républicains et lui-même fussent fort désireux de voir disparaître la loi de 1850, M. Spuller ne le nie pas. Si on n'a pu poursuivre l'exécution de ce dessein, c'est parce qu'on s'est trouvé en face « d'obstacles invincibles ». Sans cela, on n'eût pas attendu sans doute et si on demande que cette question ne soit pas agitée, c'est parce qu'elle est de celles qui « mettent le gouvernement dans l'embarras ».

Le vœu d'interdiction lui-même est combattu par M. Spuller parce que ce serait une « cause d'inquiétudes et de troubles ».

De là, que conclure, sinon que les républicains — aussi bien les amis de M. Spuller que ceux de M. Ranc et quelques autres, — ne reculent devant l'entreprise de la suppression d'une liberté que parce que le moment ne leur paraît point venu de s'y essayer sans péril. Il faut bien laisser quelque chose à faire dans l'avenir. Le jour où les républicains seront assurés de ne pas rencontrer de résistance sérieuse, soit par la diminution de leurs adversaires, soit par l'abdication de quelques-uns de ceux-ci, ils pourront alors aller de l'avant, étant de ceux qui ont moins l'amour de Dieu que la crainte du diable, le diable étant ici le suffrage universel qui pourrait regimber.

Voilà pourquoi les républicains avisés n'aiment point qu'on soulève ces questions, tout en gardant leurs espérances pour l'avenir.

## Les fêtes de la Savoie

Le voyage de M. Carnot se poursuit en Savoie sans incident remarquable.

A la réception qui a eu lieu à la préfecture, le Conseil général de la Savoie, celui de la Haute-Savoie, le clergé du diocèse de Tarentaise et celui du diocèse de Chambéry, le personnel de l'enseignement, les officiers de la 28<sup>e</sup> division, ont été présentés au Président de la République.

L'archevêque de Chambéry, M<sup>gr</sup> Lhuilleux, actuellement à Gex, s'était excusé par lettre de ne pouvoir accepter l'invitation à déjeuner que lui avait adressée le Président de la République. En son absence, c'est le doyen des vicaires généraux qui a présenté au Président de la République les membres du clergé.

En présentant le clergé de son diocèse, l'évêque de Tarentaise a adressé au Président le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous offrir les hommages et les vœux du clergé de la Tarentaise. Bien que la dernière entrée dans la grande famille française, la Savoie ne le cède à aucune autre province pour l'affection pour la France. Le clergé s'associe pleinement à ces sentiments patriotiques; aussi nous désirons voir régner partout l'union des esprits et des cœurs, basée sur le même amour de la justice et de la liberté, sur le même dévouement pour notre belle et chère patrie. Veuillez, monsieur le Président, agréer, avec nos hommages pour votre personne et la haute magistrature dont vous êtes

investi, nos vœux pour le succès de votre tâche. »

Les maires républicains ont ensuite serré la main du Président, qui a adressé une allocution en ces termes :

« Les communes de la Savoie ont montré bien des fois leur attachement et leur amour pour la France. J'étais sûr de trouver leurs représentants réunis en aussi grand nombre à l'occasion de la fête patriotique que nous célébrons aujourd'hui. A tous j'offre mes vœux de prospérité. Au revoir, mes amis. »

## EMIGRANTS RECONDUITS A LA FRONTIÈRE

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* dit que sur l'ordre du ministre de l'intérieur, les émigrants venant d'Italie à destination de l'Amérique et qui allaient à la gare Saint-Lazare prendre le train de dix heures du soir, ont été avisés que par suite de la quarantaine imposée par les Etats-Unis, le transatlantique la *Champagne* ne pourra embarquer que les passagers de première et de seconde classe.

Les émigrants ont été reconduits, malgré leurs protestations, à la gare de Lyon et dirigés sur Modane où les frais de nourriture leur seront remboursés.

Une mesure identique sera prise à l'égard des émigrants alsaciens-lorrains.

Québec, 5 septembre. — Le gouvernement de la province a demandé au gouverneur général d'aviser le consul britannique de Dieppe que les réfugiés russes que l'on refuse de recevoir à New-York ne seront pas un plus reçus au Canada.

La température, qui s'est subitement abaissée, semble avoir favorisé la décroissance du choléra.

Une légère amélioration s'est fait, en effet, sentir à Paris et au Havre.

## Tirages Financiers

## Ville de Paris 1886

Hier matin a eu lieu au Palais de l'Industrie le 23<sup>e</sup> tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal 1886.

Il a été extrait de la roue 50 numéros.

Le numéro 691,416 gagne 100,000 francs.

Le numéro 51,224 gagne 50,000 francs.

Les numéros 141,901—4,709—377,454—213,662 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 644,655—682,390—97,320—80,775 gagnent chacun 5,000 francs.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 septembre 1892.

Le marché éprouve une certaine hésitation assez naturelle, après une hausse violente sans réaction. On éprouve du reste le besoin d'avoir une orientation avant d'entamer une nouvelle campagne. Le 3 0/0 reste à 100.47; le 4 1/2 à 105.60.

La Rente Italienne est toujours l'objet de demandes à prime au 15 et fin courant, qui soutiennent son prix de 92.67.

L'Extérieure très discutée s'inscrit à 65 3/4. Le Russe nouveau cote 79.60 et l'Orient rons de 67.70.

L'action de la Banque de France ne donne plus lieu qu'à de rares transactions aux environs de 4,150 fr.

Le Crédit Foncier reste en ferme tendance à 4,122. Les demandes de prêts nouveaux prouvent que les emprunteurs continuent à s'adresser à l'institution malgré la baisse générale du taux de l'intérêt. La Banque de Paris conserve son avance à 680.

La Société Générale est toujours favorisée par des demandes au comptant, elle reste demandée à 485.

Les Chemins Economiques valent 426 fr.

*Informations financières.* — On peut se faire une idée de la situation critique des finances de la province de Cordoba par ce détail que nous recevons de notre correspondant même de Cordoba, que la dette de la province qui se chiffrait en 1876 par 200,000 piastres, dépassait en 1892 le chiffre fabuleux de 122 millions de piastres.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

## Conseil municipal de Saumur

Séance du samedi 3 septembre

M. Vinsouneau, maire, préside la séance, assisté de ses deux adjoints, MM. Poitevin et Peton, et de MM. Galbrun, Coutard, Péan, Doussain, Bonneau, Roland, Bribard, Poisson, Lacroix, Girandier, Grosbois, Rivain, Hubert, Boisson, Piéron, Lamy, Guibert, Langlois et Julienne Simon.

M. Coutard, nommé secrétaire s'excuse. Ses occupations ne lui permettent pas d'accepter. M. Doussain prend sa place et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Après quelques explications que provoque M. Coutard, ce procès-verbal est adopté.

## TRAMWAYS SAUMUROIS

M. le Maire rappelle que dans la précédente séance il a entretenu ses collègues des démarches faites par MM. Royer et C<sup>ie</sup>, électriciens à Paris, pour que le Conseil municipal leur fût favorable et qu'ils puissent acheter à l'amiable les tramways de Saumur.

A la vapeur comme force motrice, ils substitueraient l'électricité. Ce mode de traction ne permet que des trains légers, n'ayant pas plus de 25 mètres de longueur, la puissance des accumulateurs ne dépassant pas huit tonnes. Tandis que les trains avec locomotives peuvent avoir 60 mètres de longueur. Donc, moins d'encombrement dans la ville.

Il n'y a pas de fumée avec l'électricité et ces machines ne sont pas un objet d'effroi pour les chevaux.

La Ville, ajoute M. le Maire, n'a pas à se préoccuper du côté financier de cette société, cela regarde le ministre des travaux publics. Le cautionnement de cette nouvelle entreprise sera de 80,000 fr.

M. Coutard demande que la nouvelle société soit tenue de changer les rails dans la traverse de la ville et d'adopter le système Brocca.

M. Vinsouneau assure que le nouveau cahier des charges est plus sévère que l'ancien et que l'administration des ponts et chaussées y tiendra la main.

(Espérons-le! Cela pourra être, pourvu que





